



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 15 juin 2023

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Xavier BECK à Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Roger ROUX à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-10 - Opérations bâtementaires - Plans pluriannuels de constructions et restructurations - Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Lors des séances du 26 novembre 2020, du 17 décembre 2020, du 4 novembre 2021 et du 6 décembre 2022, le conseil d'administration a approuvé les modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs au programme immobilier de construction et de restructuration 2022-2026.

Onze casernes sont concernées par cet ambitieux programme :

- les constructions des centres d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pégomas, Guillaumes,
- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Carros, Isola et Cannes Pastour,
- le renforcement sismique du CIS Nice Magnan,
- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin.

Pour tenir compte de l'évolution des contraintes, dont notamment celles liées à la définition des besoins, à la nécessité de sécuriser les sites, à la hausse des prix des matériaux et des études nécessaires à la mise en œuvre des projets, il vous est donc proposé d'approuver l'actualisation des

autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

1- AUTORISATION DE PROGRAMME

Restructuration du CIS Cannes Pastour

Le projet initial prévoyait la restructuration et l'extension du centre de Cannes Pastour.

L'étude de faisabilité réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a mis en évidence les limites de cette solution qui demande un investissement élevé (entre 4,8 M€ et 7 M€ selon le montage choisi) pour finalement donner une réponse fonctionnelle éloignée des exigences du programme type d'un centre de secours principal.

L'AMO propose, in fine, un scénario de démolition reconstruction mieux adapté au programme type de CSP mais comptabilisant un coût de l'ordre de 7,5 M€.

Actuellement le projet est encore en phase "études de faisabilité" en attente du choix du scénario pour passage à l'élaboration du programme de consultation de la maîtrise d'œuvre.

Il vous est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme initiale pour la porter à 7,5 M€

Restructuration du CIS Castagniers

Compte-tenu du déficit structurel du bâtiment actuel existant qui se traduit notamment par des fissures, avec une travée déjà condamnée, le projet initial de rénovation du CIS doit être modifié afin d'envisager sa démolition et la reconstruction d'un centre de première intervention (CPI).

Certaines prestations doivent être modifiées, dont notamment :

- Démolition de la caserne existante : le bâtiment actuel doit être démoli préalablement à l'implantation du projet, la nouvelle caserne permettant de répondre aux exigences réglementaires et au cahier des charges d'un centre de première intervention.
- Sécurisation des talus : l'emprise disponible pour le projet, en fond de vallon, est encadrée par des talus rocheux pouvant potentiellement présenter des risques d'instabilités. L'étude de sécurisation, réalisée en 2022, a permis de caractériser ces aléas et de proposer des mesures de protections (mise en place de grillage plaqués, de barrières statiques et de déflecteurs grillagés) afin de se prémunir de ces risques, tant en phase provisoire de chantier que définitive.
- Soutènement provisoire : suivant l'implantation et les niveaux d'assise des différents bâtiments constituant la future caserne, qui seront définis en phase conception, des soutènements seraient à réaliser en phase chantier, lors des terrassements, contre les talus périphériques.
- Sujétions d'adaptation des fondations : les sondages réalisés dans le cadre des missions géotechniques ont permis d'identifier l'horizon du substratum, dans lequel les fondations des bâtiments sont à ancrer. L'irrégularité de la profondeur de ce substratum (approfondissement vers l'ouest, profil en V au centre du vallon) nécessitera des dispositions pour rattrapage des niveaux des fondations (plots de gros bétons...).

Il vous est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme initiale pour la porter à 4M €.

Restructuration du CIS Isola, CIS Vence, CIS Carros et construction du CIS Guillaumes, CIS Pégomas et CIS Saint-Sauveur-sur Tinée

Les aléas suivants sont à prendre en compte afin d'actualiser le montant de l'autorisation de programme initiale pour la restructuration et la construction de ces centres de première intervention (CPI) et centre de secours (CS) :

- La réglementation environnementale 2020 (RE 2020) entraîne une augmentation de 10% sur le coût des travaux par rapport à la réglementation précédente (RT2012). Cela impacte de 10% le coût initial des travaux.
- De plus, l'indice BT01 a augmenté de 11% entre juin 2021 et mars 2023. Générant de fait une augmentation est à prendre en compte par rapport au coût initial des projets.
- Enfin les honoraires, les prestations intellectuelles et les aléas sont généralement exprimés en pourcentage du coût total des travaux et seront donc impactés par les hausses ci-dessus constatées

Il vous est donc proposé d'augmenter les autorisations de programme initiales pour les porter à :

- 2,4 M € pour le CIS Isola ;
- 4,8 M € pour le CIS Vence ;
- 4,8 M € pour le CIS Carros ;
- 4 M € pour le CIS Guillaumes ;
- 4 M € pour le CIS Pégomas ;
- 4 M € pour le CIS Saint-Sauveur-sur-Tinée ;

2- CRÉDITS DE PAIEMENT

Au regard des autorisations de programmes actualisées, telles que détaillées ci-dessus, mais aussi de l'état d'avancement des travaux, il convient de modifier les crédits de paiement.

Il vous est donc proposé d'approuver le tableau récapitulatif ci-dessous qui reprend l'ensemble des autorisations de programme et des crédits de paiement :

CONSTRUCTIONS	A.P. Votées	Proposition d'AP	C.P. antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024 à 2026
Sismique NICE MAGNAN	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €		0,00 €	200 000,00 €	3 300 000,00 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	27 499,00 €	28 779,00 €	790 927,31 €	1 352 794,69 €
SAINT-MARTIN-VESUBIE	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €	15 696,00 €		1 020 000,00 €	4 164 304,00 €
CANNES PASTOUR	4 500 000,00 €	7 500 000,00 €		50 022,50 €	579 977,50 €	6 870 000,00 €
CASTAGNIERS	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	14 265,58 €	34 404,00 €	615 596,00 €	3 335 734,42 €
ISOLA	2 000 000,00 €	2 400 000,00 €			330 000,00 €	2 070 000,00 €
PEGOMAS	3 200 000,00 €	4 000 000,00 €		3 036,00 €	426 964,00 €	3 570 000,00 €
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	3 200 000,00 €	4 000 000,00 €			200 000,00 €	3 800 000,00 €
GUILLAUMES	3 200 000,00 €	4 000 000,00 €		7 356,00 €	472 644,00 €	3 520 000,00 €
VENCE	4 000 000,00 €	4 800 000,00 €			320 000,00 €	4 480 000,00 €
CARROS	4 000 000,00 €	4 800 000,00 €			150 000,00 €	4 650 000,00 €
Total :	37 000 000,00 €	46 400 000,00 €	57 460,58 €	123 597,50 €	5 106 108,81 €	41 112 833,11 €

Les crédits de paiements 2023 seront réactualisés dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ensemble des autorisations de programme et des crédits de paiement tels que détaillés dans le tableau ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY